

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 4 août 2022 à 8 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Normand Latreille, Yves Desjardins formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Emilie Tessier.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et l'assistante-greffière, Véronik Chevrier.

22-08-518

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Yves Desjardins

Ont voté contre :

La mairesse suppléante s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

22-08-519

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par l'assistante-greffière.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Yves Desjardins

Ont voté contre :

La mairesse suppléante s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse suppléante déclare la première période de questions ouverte.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL SE FERA À LA PROCHAINE SÉANCE

L'adoption du procès-verbal se fera à la prochaine séance.

ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-22-28-CS - SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'EXÉCUTION DU PROJET DE LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT que des soumissions publiques ont été demandées pour obtenir des services professionnels pour l'exécution du projet de la nouvelle bibliothèque;

CONSIDÉRANT que les offres étaient reçues jusqu'au 27 juillet 2022 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-22-28-CS;

CONSIDÉRANT que les offres reçues, sont les suivantes :

PLA Architectes inc.;
Chevaliers Morales Architectes inc.;
Lapalme, Rheault Architectes;
DKA Consultants;
Rossmann Architecture inc.;
Lemay CO inc.;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé pour procéder à l'étude des offres, laquelle s'est déroulée le 29 juillet 2022;

CONSIDÉRANT qu'un rapport du comité de sélection a été complété et qu'une recommandation est déposée au conseil pour l'adjudication du devis;

EN CONSÉQUENCE, d'accepter la recommandation du comité de sélection préparée par la secrétaire, madame Stéphanie Lelièvre, en date du 29 juillet 2022, à l'effet d'adjuger à Chevalier Morales Architectes inc. la soumission VML-G-22-28-CS, concernant les services professionnels pour l'exécution du projet de la nouvelle bibliothèque, au prix de 470 148 \$ plus les taxes applicables, sa soumission étant conforme au devis et recevable, et ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

Cette dépense est imputable au règlement numéro 404 conditionnellement à son entrée en vigueur.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Yves Desjardins

Ont voté contre :

La mairesse suppléante s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse suppléante déclare la deuxième période de questions ouverte.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Yves Desjardins

Ont voté contre :

La mairesse suppléante s’abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n’ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l’article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire